

REOMI DÉCRYPTAGE

QUE FAIRE DE MON ANCIEN BAC ?



Avec votre ancien bac, vous pouvez le transformer en bac jaune en peignant le couvercle, vous pourrez y déposer vos emballages en vrac.
Il doit être facilement identifiable par les agents de collecte.

AI-JE TOUJOURS DROIT AUX SACS JAUNES ? OÙ PUIS-JE EN RÉCUPÉRER ?



Évidemment, vous avez toujours le droit de vous procurer des sacs jaunes afin de **recycler vos emballages et papiers**.
Ces sacs sont désormais à **retirer directement dans votre mairie**.

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

REOMI ILS SONT LÀ POUR VOUS

SERVICE ADMINISTRATIF

Direction,
Accueil, renseignements et achats de bac de tri
et de composteur individuel.

SERVICE PRÉVENTION

Animations scolaires, en entreprises, lors de
manifestations,
Accompagnement dans l'installation et le suivi
des **sites de compostage**,
Formation des référents pour les sites de compostage.

SERVICE TECHNIQUE

Collecte et transfert des recyclables, des bornes
à verre et des ordures ménagères résiduelles,
Gardiennage des déchetteries,
Gestion des 7 déchetteries communautaires
dont 3 réservées aux professionnels.

SERVICE FACTURATION

Gestion budgétaire et financière,
Facturation pour la redevance incitative.

OUVERTURE DU SERVICE

Lundi, Mercredi, Jeudi 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30

Mardi Vendredi 9h00 à 12h00

? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr